



COMMUNE DE NOYELLES-SOUS-LENS
17, rue de la République
62221 - NOYELLES SOUS LENS

Accord-cadre de Services

TRANSPORT

du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1°

du code de la commande publique

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres

29 juin 2026 à 16h00

Table des matières

ARTICLE 1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2.	DURÉE.....	6
ARTICLE 3.	PROCÉDURE DE PASSATION.....	6
ARTICLE 4.	ALLOTISSEMENT.....	6
ARTICLE 5.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
ARTICLE 6.	ENVOI DES PROPOSITIONS.....	9
ARTICLE 7.	DÉLAI DE VALIDITÉ.....	10
ARTICLE 8.	GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES.....	10
ARTICLE 9.	SOUS-TRAITANCE.....	11
ARTICLE 10.	PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	11
ARTICLE 11.	PRÉSENTATION DU DOSSIER D'OFFRE.....	13
ARTICLE 12.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	13
ARTICLE 13.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	14
ARTICLE 14.	VARIANTES.....	14
ARTICLE 15.	PERSONNES À CONTACTER POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	15
ARTICLE 16.	LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	15

1. Objet de la consultation

Objet des services : TRANSPORT

Le présent marché de prestations de services.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande relatif aux transports organisés de personnes pour la commune de Noyelles-sous-Lens dans le cadre de ses activités du 01 septembre 2026 au 31 août 2027 soit 12 mois.

Il est composé des trois lots suivants :

Lot 1 : accueils de loisirs et autres activités jeunesse.

Lot 2 : activités scolaires.

Lot 3 : prestations diverses organisées par la commune.

Lot 4 : colonies

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Accueils de loisirs et autres activités jeunesse"

Lieu de prestation du service :

- Stade Gallet et annexes, rue de Carvin, 62221 Noyelles-sous-Lens
- Centre Social Kaleido, 8 rue du Maréchal Leclerc, 62221 Noyelles-sous-Lens
- École Maternelle Cerf Hanotel, 2 Rue Victor Hugo, 62221 Noyelles-sous-Lens
- École Primaire Jean Moulin, 3 Rue Jean Moulin, 62221 Noyelles-sous-Lens
- École Primaire Jean Rostand, 10 Rue de la République, 62221 Noyelles-sous-Lens
- Le Cube - accueil de loisir, 62221 Noyelles sous Lens
- Complexe Sportif Léo Lagrange, Rue Victor Hugo, 62221 Noyelles-sous-Lens

Les accueils de loisirs fonctionnent à chaque période de vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps, été) tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

En outre, hors période de vacances scolaires, un centre de loisirs permanent fonctionne le mercredi et le samedi.

Implantation des accueils de loisirs :

Les locaux mis à disposition des centres de loisirs sont les suivants :

- le stade Gallet, et le complexe sportif Léo Lagrange,
- le centre maternel (école Cerf Hanotel),
- le centre primaire (groupe scolaire Jean-Moulin ou école J. Rostand),
- le centre ado.

Cette liste n'est pas exhaustive. La municipalité ne manquera pas d'informer le titulaire du lieux de fonctionnement des centres dès lors que ceux-ci seront définis avec précision.

Contenu :

Le transport des enfants se fait du centre de loisirs jusqu'au lieu de l'activité, ainsi que le retour au centre de loisirs.

Pour les distances et quantités, se référer au détail estimatif.

D'autres services de la ville (notamment le service des sports) organisent ponctuellement des sorties en lien avec les accueils de loisirs.

Il est demandé aux candidat de renseigner les éléments suivants :

1) Délai :

Je m'engage à mettre à disposition le ou les autocars demandés dans un délai de :

24 h 48 h 72 h 1 semaine

2) Index des majorations :

Majoration forfaitaire par nuitée pendant séjour par conducteur (coût conducteur + hébergement) :

€ HT ; € TTC

Majoration forfaitaire dimanches et jours fériés par conducteur : € HT ; € TTC

Majoration de l'heure supplémentaire pour des cas de transports se déroulant après 21 h par conducteur :

€ HT ; € TTC

Majoration forfaitaire par conducteur supplémentaire par jour : € HT ; € TTC.

3) Montant du kilomètre supplémentaire au delà de 400 km : € HT ; € TTC.

4) Remplir la formule de simulation de trajet (détailler les calculs) :

Pour un trajet de 450 km :

- Prix HT du trajet de 400 km + (50* prix HT du kilomètre supplémentaire) * 1,1

- Jour férié montant TTC * 2 personnes

- Conduite de nuit après 21 h : 8 heures * 2 personnes

- Montant TTC pour un chauffeur supplémentaire

- Prix TTC pour une nuitée * 2 personnes

Soit un prix total TTC :

Lot 2 "Activités scolaires "

Lieu de prestation du service : Plusieurs lieux

Les trajets seront de deux types :

TRAJETS INTRA-MUROS :

Il s'agit des trajets entre les écoles et la cantine scolaire du collège Pierre Brossolette, ainsi que les trajets entre les écoles et la Médiathèque rue Victor Hugo.

Base : 2.5 km aller/retour.

Des modifications (annulations, réservations) peuvent intervenir à la demande directe des directions des écoles ou des services municipaux.

La capacité des bus est par défaut de 57 places pour la cantine scolaire (trajet entre l'école Jean-Moulin et le collège Pierre Brossolette).

Au delà de cette capacité, le service jeunesse avertira la société attributaire du marché dans un délai raisonnable afin que celle-ci puisse mettre à disposition un bus de capacité plus importante.

TRAJETS EXTRA-MUROS (- de 20 km aller/retour) :

Il s'agit des trajets liés aux sorties piscine des scolaires et aux autres sorties scolaires.

Il comprend la prise en charge des élèves à leur établissement scolaire, le transport aller-retour jusqu'aux piscines municipales de Harnes ou Montigny-en-Gohelle ou Billy-Montigny notamment.

Base : moins de 20 km aller/retour.

Référence du marché : 2026FCT1

Des modifications (annulations, réservations) peuvent intervenir à la demande directe des directions des écoles ou des services municipaux.

Pour les distances et quantités, se référer au détail estimatif.

TRAJETS EXTRAMUROS (+ de 20 km aller/retour) :

Il s'agit du transport des enfants de leur établissement scolaire vers le lieu de l'activité.

Ces prestations sont minimales et font l'objet d'un tarif du kilomètre supplémentaire tel que décrit dans le détail estimatif et l'acte d'engagement du lot 2.

Exemple : sortie pour le groupe scolaire Jean-Moulin au cinéma Travelling de Courrières dans le cadre d'un projet cinéma.

Lot 3 "Prestations diverses"

Lieu de prestation du service : Plusieurs lieux

Le prestataire sera susceptible d'assurer des transports à l'occasion de manifestations et d'activités particulières organisées par la ville de Noyelles-sous-Lens et les services municipaux.

Ex : "Voyage des aînés", "voyage culturel", ramassage sur la commune dans le cadre de manifestations ("semaine bleue") à destination de la salle des fêtes municipale, certaines sorties organisées par le centre social, le service des sports ou le centre culturel financées par la commune.

Il s'agit des transports aller et retour.

Pour les distances et quantités, se référer au détail estimatif.

Il est demandé aux candidats de renseigner les éléments suivants :

1) Délai :

Je m'engage à mettre à disposition l' ou les autocars demandés dans un délai de :

24 h 48 h 72 h 1 semaine

2) Index des majorations :

Majoration forfaitaire par nuitée pendant séjour par conducteur (coût conducteur + hébergement) :
€ HT ; € TTC

Majoration forfaitaire dimanches et jours fériés par conducteur : € HT ; € TTC

Majoration de l'heure supplémentaire pour des cas de transports se déroulant après 21 h par conducteur :
€ HT ; € TTC

Majoration forfaitaire par conducteur supplémentaire par jour : € HT ; € TTC.

3) Montant du kilomètre supplémentaire au delà de 400 km : € HT ; € TTC.

4) Remplir la formule de simulation de trajet (détailler les calculs) :

Pour un trajet de 800 km :

- Prix HT du trajet de 600 km + (200* prix HT du kilomètre supplémentaire) * 1,1

- Jour férié montant TTC * 2 personnes

- Conduite de nuit après 21 h : 8 heures * 2 personnes

- Montant TTC pour un chauffeur supplémentaire

- Prix TTC pour une nuitée * 2 personnes

Référence du marché : 2026FCT1

Soit un prix total TTC :

Lot 4 "Colonies"

Lieu de prestation du service : 3 séjours sont organisés :

séjour d'hiver durant les vacances scolaires de 8 à 9 jours

séjour d'été pour les primaires durant les vacances scolaires de 7 à 8 jours

séjour d'été pour les adolescents durant les vacances scolaires de 14 jours

Il s'agit des transports aller et retour, des éventuels déplacements lors du séjour.

Pour les distances et quantités, se référer au détail estimatif.

Il est demandé aux candidat de renseigner les éléments suivants :

1) Délai :

Je m'engage à mettre à disposition l' ou les autocars demandés dans un délai de :

24 h 48 h 72 h 1 semaine

2) Index des majorations :

Majoration forfaitaire par nuitée pendant séjour par conducteur (coût conducteur + hébergement) :

€ HT ; € TTC

Majoration forfaitaire dimanches et jours fériés par conducteur : € HT ; € TTC

Majoration de l'heure supplémentaire pour des cas de transports se déroulant après 21 h par conducteur :

€ HT ; € TTC

Majoration forfaitaire par conducteur supplémentaire par jour : € HT ; € TTC.

3) Montant du kilomètre supplémentaire au delà de 400 km : € HT ; € TTC.

4) Remplir la formule de simulation de trajet (détailler les calculs) :

Pour un trajet de 450 km :

- Prix HT du trajet de 400 km + (50* prix HT du kilomètre supplémentaire) * 1,1

- Jour férié montant TTC * 2 personnes

- Conduite de nuit après 21 h : 8 heures * 2 personnes

- Montant TTC pour un chauffeur supplémentaire

- Prix TTC pour une nuitée * 2 personnes

Soit un prix total TTC :

Pour un trajet de 800 km :

- Prix HT du trajet de 600 km + (200* prix HT du kilomètre supplémentaire) * 1,1

- Jour férié montant TTC * 2 personnes

- Conduite de nuit après 21 h : 8 heures * 2 personnes

- Montant TTC pour un chauffeur supplémentaire

- Prix TTC pour une nuitée * 2 personnes

Soit un prix total TTC :

2. Durée

Lot 1 "Accueils de loisirs et autres activités jeunesse"

et Lot 2 "Activités scolaires "

Durée totale de cet accord-cadre : 12 mois

Référence du marché : 2026FCT1

Le délai d'exécution correspond au délai sur lequel le titulaire s'est engagé dans son offre.

Lot 3 "Prestations diverses":

Durée totale de cet accord-cadre : 12 mois

Lot 4 "Colonies":

Durée totale de cet accord-cadre : 12 mois

Pour l'ensemble des lots, la durée d'exécution de l'accord-cadre commence à courir à partir de la date de début prévue si la notification d'attribution est antérieure à cette date.

Caractéristiques du délai d'exécution de l'accord-cadre :

Par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG fournitures courantes et services, le délai d'exécution du marché commence à courir à la date fixée ci-dessus.

3. Procédure de passation

Conformément au Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée sans négociation.

Conformément à l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique, l'accord-cadre conclu avec plusieurs opérateurs économiques sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code.

Nomenclature CPV pertinente :

Lot 1 "Accueils de loisirs et autres activités jeunesse"

Lot 2 "Activités scolaires "

Lot 3 "Prestations diverses"

Lot 4 "Colonies" :

60130000-8 : Services spécialisés de transport routier de passagers (Code CPV principal)

60112000-6 : Services de transport routier public

4. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le pouvoir adjudicateur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

5. Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <http://noyelles-sous-lens.e-marchespublics.com/>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- ATTRI1 - Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- CCAG
- CCTG

Référence du marché : 2026FCT1

- DC4 – Déclaration de sous-traitance
- Eléments de décomposition de l'offre financière

Si ce marché vous intéresse, vous pouvez recevoir le dossier de consultation de la manière suivante : 4.1 Conditions d'Envoi.

Le dossier de consultation peut être retiré :

Par téléchargement à l'adresse suivante :

marchespublics596280.fr

4.2 Conditions de réception.

REPONSE AVANT LE 29 juin 2026 à 16h00 (délai de rigueur)

La réponse doit impérativement se faire de manière dématérialisée sur la plateforme <http://www.e-marchespublics.com>.

L'envoi dématérialise :

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée. La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante: <http://noyelles-sous-lens.e-marchespublics.com/>.

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité. Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature.

Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées de manière manuscrite après l'attribution.

Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Présentation du dossier de candidature :

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves

des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente. Il est demandé de fournir les documents permettant de juger de la capacité économique, financière et technique du candidat.

En application de l'article R2143-13, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics :

En application des articles L. 113-13 et D.113-14 du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance;-la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics;
- le certificat attestant la régularité de la situation au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le télé service de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'État sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Transmission de la candidature avec le document Unique de Marché Européen (DUME):

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marche à suivre pour compléter le DUME:

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton «entreprise»
- Cliquez sur «Créer un DUME»
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R2143-4 du code de la

commande publique. Dès lors, à la question «Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation» répondez «non».

- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.

- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur «finaliser». Vous pourrez exporter le DUME en format PDF ou XML. Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables. Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnés ci-dessus.

Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

N°Description

1 L'acte d'engagement

Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.

2 Le relevé d'identité bancaire

3 La décomposition du prix global et forfaitaire ; Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

4 Le mémoire technique

5 Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

Au terme de la procédure, le pouvoir adjudicateur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire

du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de l'accord-cadre, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

6. Envoi des propositions

Les plis doivent être remis au plus tard le 29 juin 2026 à 16h00. Les plis déposés postérieurement à la date et heure limites seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <http://noyelles-sous-lens.e-marchespublics.com/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

7. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

8. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera

Référence du marché : 2026FCT1

désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

9. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

10. Présentation du dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

* - Le DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants)

- Le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)

Si le candidat n'utilise pas les formulaires DC1 et DC2, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat

* Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Niveau minimum	Lot
1	<p>* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.</p> <p>* Une preuve d'assurance pour les risques professionnels.</p>	NON APPLICABLE	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Niveau minimum	Lot
1	<p>Les candidats doivent fournir un mémoire indiquant notamment le parc effectif mis à disposition pour l'exécution du marché, ainsi que le son âge, le nombre de place par véhicule et les lieux de dépôt. Il sera apporté une attention particulier à la capacité des véhicules et à l'aptitude de la société à assurer des services réguliers (cantine, piscine, accueils de loisirs, etc.).</p>	NON APPLICABLE	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics:

En application des articles L. 113-13 et D.113-14 du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;

Référence du marché : 2026FCT1

- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Transmission de la candidature avec le document Unique de Marché Européen (DUME) :

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marche à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R2143-4 du code de la commande publique. Dès lors, à la question « **Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation** » répondez « non ».
- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format PDF ou XML.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnés ci-dessus.

11. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
----	-------------

1	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
	Le détail quantitatif estimatif
2	Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

12. Attribution du marché

Au terme de la procédure, le pouvoir adjudicateur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le cas échéant, il sera fait application des articles 52, 53 I et 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Lors de la conclusion de l'accord-cadre et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé aux titulaires de l'accord-cadre de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'ils respectent les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

13. Critères d'attribution et choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution de l'accord-cadre. Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	80
	<i>Proportionnalité par rapport à l'offre la plus basse; Note offre = (1 - ((prix de l'offre - prix de l'offre la plus basse) / prix de l'offre la plus basse)) * pondération du critère prix</i>	
2	Délai d'exécution	20
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'accord-cadre sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

L'analyse du critère prix se fera sur la base du bordereau de prix unitaires (BPU) dûment complété par le candidat.

14. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

Prestations supplémentaires éventuelles :

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

15. Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Alain ROGER
Président

Renseignements techniques :

Nathalie QUESSON
Service Marchés Publics et Subventions
Adresse : 17, rue de la République, 62221 NOYELLES SOUS LENS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <http://marchespublics596280.fr>

16. Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal Administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr